

RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Paris, le 30 avril 2020

Le Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-  
France

à

Mesdames et Messieurs les personnels de  
l'académie de Paris

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement du second degré public  
Mesdames et Messieurs les directeurs des  
établissements du privé sous contrat  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale  
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO  
Mesdames et messieurs les chefs de division et de  
service

Affaire suivie par :  
Direction  
des ressources humaines  
ce.drh@ac-paris.fr  
Tél : 01 44 62 40 08

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS

CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS  
En Sorbonne  
47, rue des Écoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

**Objet : Procédure de signalement des personnels à risque de développer une forme grave d'infection au COVID-19**

La reprise progressive de la scolarisation des élèves, à compter du lundi 11 mai, va s'accompagner, dans le respect des règles sanitaires de protection des personnels, d'un retour progressif des personnels en présentiel.

Dans ce cadre, il convient d'être plus particulièrement attentif à la situation des personnels identifiés comme à risque de développer une forme grave d'infection au COVID-19. Indépendamment de la date de réouverture de leur école ou établissement d'affectation, ces personnels ont vocation à poursuivre leur travail à distance. Si le télétravail n'est pas possible, ils pourront bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence.

Si vous relevez de l'une des situations identifiées par la haute autorité de santé (cf. annexe 1 jointe listant les principales situations identifiées par la HAS, consultable sur les sites de cette autorité et de celle du ministère des solidarités et de la santé, susceptible d'évoluer), il convient que vous vous signaliez très rapidement afin que votre situation puisse être prise en compte.

Pour cela, il est nécessaire que vous transmettiez, dans les meilleurs délais possibles à votre supérieur hiérarchique direct et de manière dématérialisée, un avis médical sans diagnostic mentionnant que vous relevez de l'une des situations à risque ; ce document, qui n'a pas vocation à évoquer des éléments personnels médicaux, peut vous être fourni par votre médecin traitant, y compris lors d'une téléconsultation ou, à défaut, en cas de difficulté, par un médecin de prévention relevant du service médical en faveur des personnels de l'académie de Paris ([ce.medecineprevention@ac-paris.fr](mailto:ce.medecineprevention@ac-paris.fr) ; 01.44.62.47.37).

Je vous demande de placer en copie du mail que vous adresserez à votre supérieur hiérarchique, l'adresse mail suivante : [suivicovid@ac-paris.fr](mailto:suivicovid@ac-paris.fr) .

Plus généralement, je profite de ce courrier pour vous rappeler qu'une cellule académique d'écoute et d'accompagnement composée de conseillers ressources humaines de proximité, d'assistants sociaux des personnels et de psychologues est disponible pour tous les personnels de l'académie. Son objectif est d'offrir à chacun la possibilité de joindre l'interlocuteur le plus adapté à sa demande (questions RH, situation sociale, espace d'expression). Elle est joignable soit par mail, soit par téléphone : [ecouteRH@ac-paris.fr](mailto:ecouteRH@ac-paris.fr) ou 01 44 62 43 58, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Parallèlement, notre partenaire MGEN met à disposition de l'ensemble des personnels de l'académie un numéro d'appel unique concernant les consultations psychologiques du réseau PAS : 0800 10 50 56 ; le numéro d'appel habituel, à savoir le 0805 500 005 est toujours en service et renvoie par une boîte vocale vers l'autre numéro, jusqu'à la fin du confinement ; les consultations en présentiel reprendront à l'issue du confinement.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur de la région académique Ile-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des Universités,  
Pour le directeur de l'académie de Paris,  
Pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire,  
Et par délégation :  
Le secrétaire général adjoint,  
Directeur des ressources humaines,



Lionel HOSATTE